

## COMMUNE DE STE GEMMES LE ROBERT

Nombre de membres dont le conseil municipal est composé : 14

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers qui assistaient à la séance : 10

# PROCÈS - VERBAL

De la réunion du Conseil Municipal

Du 12 décembre 2016

Le 12 décembre 2016, à 20 heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 5 décembre 2016, se sont réunis à la Mairie de Sainte Gemmes le Robert, sous la présidence de Monsieur André BOISBOUVIER, Maire.

PRÉSENTS : MM. André BOISBOUVIER, Bernard MOULLÉ, Régis BLANCHARD, Thierry HEURTAULT, Mme Cécile CLÉMENT, MM Sébastien MAZURIER, Yoann RENARD, Mmes Séverine DURET, Valérie MÉZIÈRE, Mr Daniel ANGOT.

ABSENTS EXCUSÉS : MM. Julien DELCOUR, Eric LEBLANC et Mmes Séverine CHÉRAULT et Marie GIRARD.

Le Conseil Municipal a désigné, Monsieur Régis BLANCHARD, secrétaire de séance.

### ..... LOTISSEMENT DU FOURNEAU : AMENAGEMENT TERRAIN AGREMENT ET ECLAIRAGE

La commission aménagement s'est réunie le 26 novembre afin d'étudier la proposition du CAUE concernant l'aménagement de l'aire de jeux. L'aménagement sera fera sur la parcelle section D n° 789 d'une superficie de 1 436 m<sup>2</sup>.

Le nombre d'équipements sera limité sachant qu'il existe déjà sur la commune un terrain multisports.

La commission envisage de réunir tous les propriétaires du lotissement du Fourneau, pour une présentation du projet.

Le conseil municipal est favorable au projet présenté par Bernard Moullé, l'arrêt définitif de ce projet sera finalisé par cette réunion.

Une réunion est fixée avec Mr Brunet du SDEGM concernant l'éclairage public.

### LOTISSEMENT 9 RUE DES DOLMENS : VOIRIE 2<sup>EME</sup> PHASE ET ECLAIRAGE PARKING

Prévision de travaux pour le budget lotissement 9 rue des Dolmens 2017 :

Le conseil municipal décide de réaliser une étude pour la voirie 2<sup>ème</sup> phase sur les parcelles construites (pose de bordure et remblai sur talus). D'autre part, il y a lieu de prévoir un éclairage sur le parking en fonction de nombre de candélabre nécessaire.

### ECOLE ABBE ANGOT : DEMANDE DE SUBVENTION CLASSE DECOUVERTE 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de classe de découverte pour les 28 élèves de CE2, CM1 et CM2 (le nombre d'enfant résidant à Ste Gemmes et partant en classe découverte sera donner prochainement à la mairie).

Cette classe se déroulerait du 27 février au 3 mars 2017, à Monteneuf dans le Morbihan au centre « Les Landes » autour des thèmes de la nature et des contes et légendes.

Budget global 7 374.50 € hébergement, repas sorties et activités + 1 280 € de transport.

Les familles seront facturées en fonction du nombre d'enfants concernés par le voyage.

Monsieur Neveu, Directeur de l'école privée Abbé Angot, sollicite donc la mairie pour une participation à ce projet afin d'alléger le coût du voyage pour les familles. Le Conseil Municipal, après vote à main levée dont les résultats sont :

Votants : 10

Abstention : /

Pour : 10

Contre : /

**Ouïe** la présentation du projet,

**Considérant** le futur budget 2017,

**Approuve** à l'unanimité le principe d'aider l'école, et fixe à 135 € par enfant domicilié à Sainte Gemmes le Robert et participant au voyage, la subvention de la commune pour cette classe de découverte,

**Décide** que cette subvention doit être inférieure à 50 % du coût total par enfant, La somme globale sera versée sur le compte de la caisse des écoles, imputé au compte 6574 et prévu au budget 2017.

Cette même somme sera aussi attribuée à l'école publique du Rochard s'il y a un voyage scolaire.

### **AMENAGEMENT CENTRE BOURG : DEVIS POUR RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal deux devis concernant les travaux de relevé topographique pour l'aménagement du centre bourg à savoir :

Nom de l'entreprise	Montant HT	Montant TTC
Cabinet AIR&GEO	4 866.50 €	5 839.80 €
Cabinet Guillerminet	4 800.00 €	5 760.00 €

Après les avoir étudiés et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'accepter le devis du cabinet AIR&GEO pour un montant de 4 866.50 € HT concernant les travaux de relevé topographique pour l'aménagement du centre bourg et autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer ce devis. Ce devis n'est pas le moins-disant mais le conseil municipal estime qu'il est beaucoup plus détaillé que celui du cabinet Guillerminet et vu le peu de différence entre les deux devis préfère choisir le devis du cabinet AIR&GEO.

### **LOCATION SALLE DES FETES : REVISION TARIFS 2017**

Vu la précédente délibération du Conseil Municipal en date 8 décembre 2015 fixant les tarifs de la location de la salle des fêtes, vaisselle, forfait session formation, chauffage et nettoyage ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :



## **QUESTIONS DIVERSES**

### **RENOUVELLEMENT DE CONTRAT POUR ANALYSE D'ECHANTILLONS DE LA CANTINE**

Monsieur le Maire donne lecture du contrat concernant la réalisation d'analyses de denrées alimentaires et des contrôles de surface avec collectes d'échantillons pour la cantine municipale.

Soit 5 collectes d'échantillons et analyse de denrées alimentaires et 15 contrôles de surface par an + 1 analyse sur chiffonnette pour recherche listeria et salmonella + 1 analyse eau de distribution.

Prix pour un contrat annuel HT : 475.74 € HT

Le Conseil Municipal, après délibération :

- accepte ce contrat et autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer celui-ci.

### **ADOPTION DU RAPPORT FINAL DE LA CLECT**

Lors de chaque transfert de compétences, ou de mutualisation de services, la CLECT de la Communauté de communes des Coëvrons doit procéder à l'évaluation financière desdites charges en vue d'impacter le plus justement et durablement possible l'attribution de compensation de chaque commune concernée.

A l'issue du travail d'évaluation des charges transférées, la CLECT élabore un rapport adopté par ses membres.

Le rapport de la CLECT de la Communauté de communes des Coëvrons a été approuvé par les membres de la CLECT le 21 novembre 2016.

Une fois approuvé par les membres de la CLECT, le rapport est notifié sans délai aux maires de chaque commune membre de la Communauté de communes des Coëvrons.

Il doit alors faire l'objet d'une approbation par les conseils municipaux des communes membres, statuant à la majorité qualifiée des deux tiers des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population ou de la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

Un fois approuvé par les conseils municipaux le rapport de la CLECT fait l'objet d'une communication au Conseil communautaire pour validation.

Le rapport de la CLECT n'est soumis à aucune publication. Il constitue néanmoins un document administratif communicable dans les conditions prévues par la loi n°78-753 du 17 juillet 1978.

#### **Rappel des décisions de la CLECT**

La CLECT réunie le 21 novembre 2016 a évalué le montant des charges transférées, voté à l'unanimité le rapport final pour 2016.

Dans ce rapport final, la CLECT a fixé le montant de l'attribution de compensation 2016 pour notre commune qui s'élève à 36 905 € et le montant de l'attribution de compensation prévu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 qui s'élève à 36 905 €.

#### **Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-5 II,

Vu le Code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C,

Vu le rapport écrit du 21 novembre 2016 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 10

Abstention : /

Pour : 10

Contre : /

**DECIDE** de valider l'évaluation des charges transférées et l'ensemble du rapport final établi par la CLECT lors de sa réunion du 21 novembre 2016 tel qu'il a été présenté,

**DECIDE** de valider, au vu de ce rapport le montant de l'attribution de compensation 2016 de notre commune pour un montant de 36 905 € et le montant de l'attribution de compensation prévu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour un montant de 36 905 €,

**AUTORISE** le Maire à signer tout acte utile concernant cette décision.

Pour information, *Monsieur* le Maire remet à chaque conseiller :

- RPI Ste Gemmes le Robert/Mézangers : procès-verbal du conseil d'école du 18 octobre 2016.

\*\*\*\*\*

**DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :**  
**Mardi 24 janvier 2017 à 20 h.**